Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB03-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB03-DE

N° 03 OBJET : Participation financière de la commune de Saint-Coulitz aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Châteaulin pour l'année 2026

Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ

Vu l'article 212-8 du code de l'éducation,

Vu l'absence d'école sur la commune de Saint-Coulitz,

Selon un accord entre la commune de Châteaulin et la commune de Saint-Coulitz, la contribution de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement de la commune d'accueil est basée sur le coût de scolarisation d'un élève en école maternelle (1 916.01 €) et en école élémentaire (643.31 €).

Pour l'année scolaire 2025/2026, 27 élèves (13 élèves en maternelle et 14 en élémentaire) sont inscrits dans les écoles publiques de Châteaulin.

Au vu de cet effectif, un titre d'un montant de 33 914.47 € sera émis par la commune de Châteaulin.

Ce point a été étudié en commission Ecoles et familles du 21 janvier 2026 et a reçu un avis favorable.

Ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation financière de la commune de Saint-Coulitz aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Châteaulin pour l'année 2026 à hauteur de 33 914.47 €.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN